

Truffe de Périgueux Trophée France Bleu Périgord Eté 2016

Règlement du concours

I – Présélections & sélections

Les candidats ne peuvent concourir que dans une seule catégorie, interprètes ou auteurs-compositeurs-interprètes. Tout groupe, dont un ou plusieurs membres, sous leur nom propre ou sous le nom du groupe participerait aux éliminatoires dans les deux catégories, sera éliminé d'office. En conséquence et aux fins de contrôle, les groupes et artistes sélectionnés pour participer à la catégorie auteurs-compositeurs-interprètes devront obligatoirement fournir à l'organisateur la liste nominative des membres qui les composent.

🎤 Catégorie Interprètes

Les présélections se déroulent chaque après-midi du concours, à partir de 14h jusqu'à 17h30 devant un jury chargé de retenir les candidats qui participeront à la soirée de sélection.

Les sélections se déroulent selon le calendrier établi à partir de 20h devant un jury chargé de désigner le(s) lauréat(s) de la soirée, invité(s) à participer à la soirée de demi-finale.

Le concours est ouvert aux artistes amateurs de plus de 16 ans, qui n'ont pas fait l'objet d'un engagement artistique par CLAP dans l'année. Une autorisation parentale sera demandée à l'inscription pour les candidats mineurs.

Les participants ne pourront pas se présenter dans les deux catégories (Interprètes / Auteur Compositeur Interprète), ni avoir été un des gagnants de chaque catégorie Interprètes / Auteur Compositeur Interprète à la finale de la Truffe 2015.

Les interprètes pourront participer à autant de présélections qu'ils le souhaitent.

Les candidats présenteront deux chansons de leur choix devant le jury. Leur choix devra impérativement comporter une chanson de langue française. Le deuxième titre interprété pourra être en langue étrangère bien qu'il soit autorisé que les candidats présentent deux titres de langue française.

Les inscriptions débuteront à partir de 14h, sur les lieux des éliminatoires et seront closes dès le début de la présélection. Les artistes devront obligatoirement se présenter avec un support audio (CD ou clé USB) aux formats MP3, MP4, AIF, WAVE, sous réserve d'une qualité suffisante pour être diffusée. Le support devra ne contenir que la musique des titres interprétés sans accompagnement vocal, à l'exception des chœurs, sous peine d'être refusé par le jury. Tout autre support audio sera refusé (CD Rom, DVD, Smartphone...). Les interprétations a capella ou accompagnées d'un instrument sont autorisées.

Six artistes minimum seront présélectionnés pour participer au concours du soir.
A l'issue de chaque sélection, le jury se réunit à huis clos et désignera 1 à 2 lauréats de la soirée. Le Jury indiquera à chaque candidat retenu le titre de la chanson qui aura été sélectionné pour la demi-finale et la finale. Celui ci sera obligatoirement en langue française.

Ces derniers devront s'engager à interpréter le soir de la demi-finale puis de la finale du concours (en cas de sélection à la demi-finale), le jeudi 11 août et le vendredi 26 août, la chanson qui aura été désignée par le jury, sur le même support audio utilisé lors de la sélection, sous peine d'élimination.

La demi-finale, le jeudi 11 août, auditionnera 10 à 12 candidats dont 7 seront retenus après délibération pour participer à la finale du vendredi 26 août.

Dans le cas ou un candidat s'accompagnant d'un ou plusieurs instruments serait retenu pour participer aux phases finales, il devra obligatoirement se présenter dans la même formation aux deux phases finales sous peine d'élimination. Il est autorisé cependant au candidat de venir accompagner de musiciens complémentaires dans la limite de deux partenaires au plus sous réserve d'en avertir les organisateurs dès l'issue de la sélection et de spécifier les instruments supplémentaires. Dans tous les cas, seules les percussions légères, à l'exclusion des batteries, sont acceptées.

Les candidats sélectionnés sur bande son ne peuvent en aucun cas proposer de participer aux phases finales en formation orchestrale ou accompagnés de musiciens.

Les prix :

Un prix de 100€ récompensera les vainqueurs de chaque soirée de quartier. Il sera remis à l'occasion de la demi-finale.

Un diplôme sera également remis aux lauréats à l'issue de chaque soirée de sélection.

Les lauréats de chaque soirée s'engagent à participer à la demi-finale du jeudi 11 août, sous peine de perdre tout droit à leur récompense.

Les 7 lauréats retenus pour participer à la finale recevront 100€ supplémentaires lors de la soirée du vendredi 26 août. Ils devront également s'engager à participer à la finale sous peine de perdre leur droit à récompense.

La demi-finale :

Date : Le jeudi 11 août 2016.

Elle réunira 10 à 12 candidats sélectionnés sur les 6 premières dates du concours. Les candidats devront se présenter à nouveau avec la chanson en Français désignée par le jury lors de la présentation en phase de sélection.

Après délibération du jury, 7 interprètes seront retenus pour la finale. Ils devront interpréter la même chanson que celle présentée en demi-finale

Le jury :

Les décisions du jury sont prises à huis clos après avoir entendu l'ensemble des candidats présélectionnés, elles sont souveraines, et ne font l'objet d'aucun compte rendu aux artistes. Les critères de sélection sont : qualité vocale, présentation scénique, niveau d'interprétation.

Pendant la délibération du jury, le public sera invité à élire son candidat.

★ **Jeunes espoirs**

Le concours est également ouvert aux jeunes à partir de 8 ans jusqu'à 16 ans révolu, en ouverture de chaque sélection Interprètes, tout au long de la saison (se référer au calendrier). 2 à 3 candidats seront retenus pour concourir à la soirée.

Une autorisation parentale sera demandée à l'inscription.

A l'issue de chaque soirée, le jury se réunit à huis clos et désignera 1 lauréat « Jeune Espoir ». Les Jeunes Espoirs sélectionnés à l'occasion des 6 soirées seront réunis le soir de la demi-finale, qui désignera celui ou celle qui participera à l'ouverture de la soirée de Finale. Ces derniers devront s'engager à interpréter le soir de la demi-finale et de la finale du concours, le jeudi 11 août et le vendredi 26 août, la même chanson sur le même support audio utilisé lors de la sélection, sous peine d'élimination.

Les inscriptions débuteront à partir de 15h, sur les lieux des éliminatoires et seront closes dès le début de la présélection. Les artistes devront obligatoirement se présenter avec un support audio (CD ou clé USB) aux formats MP3, MP4, AIF, WAVE, sous réserve d'une qualité suffisante pour être diffusée. Le support devra ne contenir que la musique des titres interprétés sans accompagnement vocal, à l'exception des chœurs, sous peine d'être refusé par le jury. Tout autre support audio sera refusé (CD Rom, DVD, Smartphone...). Les interprétations a capella ou accompagnées d'un instrument sont autorisées.

Les interprètes pourront participer à autant de présélections qu'ils le souhaitent. Les candidats devront impérativement interpréter des chansons de langue française.

♪ **Catégorie Auteurs Compositeurs Interprètes**

Le concours est ouvert aux artistes n'ayant pas participé aux soirées finales en 2015.

Pour participer, les artistes devront envoyer par courrier auprès de l'association CLAP 2 titres (ou à défaut d'un album avec 2 morceaux sélectionnés par l'artiste) sur support audio (CD audio, clé USB) aux formats AIF, WAVE et MP3, MP4 avant le vendredi 3 juin 2016. La candidature doit être accompagnée de 2 titres et d'un CV très complet. Ils seront ensuite présélectionnés par un jury de professionnels. Ils doivent également s'inscrire sur le site de CLAP (www.clap-perigueux.com).

L'enregistrement transmis aux fins de sélections devra être impérativement réalisé dans la même formation instrumentale que celle avec laquelle le candidat se présentera lors des phases finales, sous peine d'élimination.

Les chansons créées par les auteurs-compositeurs-interprètes devront être des créations originales en langue française. Les artistes se présentant sur scène seront obligatoirement et à la fois auteurs, compositeurs et interprètes des œuvres jouées. Dans le cadre d'un groupe, les compétences peuvent être partagées entre les artistes présents sur scène. L'absence d'un de ces critères sera éliminatoire à chaque niveau du concours.

Les candidats retenus s'engagent à participer à la sélection du 18 août 2016 et à la finale du vendredi 26 août à Périgueux dès leur inscription, sous peine d'élimination.

Les artistes retenus pour participer à la soirée de sélection seront récompensés par un prix de 200€, offert par la ville de Périgueux, à l'issue de leur prestation le jeudi 18 août 2016. Un candidat présélectionné, absent la soirée de sélection, perdra de fait, tout droit à récompense.

Les sélections se déroulent selon le calendrier établi à partir de 20h devant un jury chargé de désigner le(s) lauréat(s) de la soirée, invité(s) à participer à la soirée de finale.

Tous sont invités à interpréter le jeudi 18 août les 2 titres pour lesquels ils ont été choisis. Les bandes sons playback ne sont pas acceptées dans cette catégorie.

Les balances se dérouleront à partir de 15h. La sonorisation et l'éclairage sont assurés par des professionnels locaux. Si un technicien accompagne un groupe, ce ne sera qu'à titre de conseiller.

Le jury :

Les critères de sélection sont : qualité mélodique, qualité des textes, arrangement musical, interprétation, présentation scénique.

Les décisions du jury sont prises à huis clos, elles sont souveraines, et ne font l'objet d'aucun compte rendu aux artistes. Pendant la délibération du jury, le public sera invité à élire son candidat.

II - Finale

Trophée France Bleu Périgord

Le participant désigné par le jury dans la catégorie « des jeunes espoirs » se produira avant le direct en première partie.

Catégorie Interprètes

Balances : les candidats devront se présenter à 9h00. La bande son sera remise le soir de la sélection de quartier à l'organisateur (CLAP).

Prix offerts par la ville de Périgueux :

1^{er} prix : 1 600€ et un trophée

2^e prix : 1 200€

3^e prix : 200€

500 € seront offerts par le Conseil Général de la Dordogne au candidat ayant remporté le prix spécial du public.

Catégorie Auteurs Compositeurs Interprètes

Balances : les candidats devront se présenter à 12h.

Prix offerts par la ville de Périgueux :

1^{er} prix : 2 000 € et un trophée offert par France Bleu

2^e prix : 1 500 €

3^e prix : 500 €

Prix SACEM : 500€

Prix du public (500€ offerts par le Conseil départemental de la Dordogne)